

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 à 19 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 14 décembre 2015 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Mesdames Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant un remboursement d'assurance et la signature du bail commercial.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **\* Local Commercial**

Le 3 décembre a eu lieu la réception du chantier.

Monsieur RIVOLIER, architecte, propose au Conseil Municipal de faire labellisé le bâtiment « Passiv hauss » au vu des résultats des tests d'étanchéité à l'air. Cette labellisation représente un coût pour la commune de 3.360,00 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas demander la labellisation du bâtiment, estimant que cette labellisation est intéressante surtout pour l'architecte.

Monsieur le Maire propose de signer avec Madame ARLOT Isabelle, un bail commercial d'une durée de 9 ans. Le loyer mensuel est fixé à 450,00 €. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) accepte de signer avec Madame ARLOT Isabelle, un bail commercial d'une durée de 9 ans. Le loyer mensuel est fixé à 450,00 €. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial chez Maître MASQUIDA-PONS, Notaire à La Pacaudière

La signature du bail commercial devrait avoir lieu le 22 décembre à 16h00.

Le fonds de commerce sera également cédé à Madame ARLOT, moyennant la somme de 20.000,00 € payable à terme sous 12 mois.

### **\* Très Haut Débit**

Le déroulage de la fibre est en cours. La partie souterraine est réalisée à 80 %. Les supports sur les poteaux télécom et certains poteaux ERDF ont été posés, mais ERDF n'a pas encore validé l'ensemble des supports.

### \* Aménagement du bourg

L'entreprise CITÉOS est en train de poser les points lumineux. Elle devrait terminer cette fin de semaine.

L'entreprise CHARTIER devait intervenir aujourd'hui pour effectuer les plantations Rue du Château et Route de Lespinasse, mais le gel empêche toute plantation actuellement.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à l'entreprise BIESSE de réaliser un mono couche sur le trottoir de la rue de la Côte Roannaise, en descendant côté gauche, pour un montant de 2.109,00 € HT.

### \* Ecole

L'entreprise LARRUE devrait enlever, pendant les vacances scolaires, la couche de sablon de la cour de l'école, à sa charge.

Monsieur le Maire indique qu'il a également demandé un devis à Monsieur David DRUARD pour l'aménagement des placards de la salle d'évolution. Monsieur DRUARD a établi un devis d'un montant de 880,00 € net, fourniture et pose.

Le SIEL a créé une fiche explicative sur le générateur solaire photovoltaïque du groupe scolaire de CHANGY, à destination des communes adhérentes au SIEL et du public, disponible sur leur site internet.

### \* Convention Ingénierie Voirie Communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait signé en 2015 une convention avec le Département pour l'assistance technique en matière de voirie communale.

Comme le prévoit l'article 6, cette convention s'exécute jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est possible de renouveler cette convention pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le coût de cette convention s'élève à 1€ par habitant.

Le Conseil Municipal décide de demander la reconduction expresse de cette convention pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

## ROANNAIS AGGLOMÉRATION

### \* Plan Local de l'Habitat

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du Programme Local de l'Habitat,

**Vu** l'arrêté préfectoral portant statuts de Roannais Agglomération du 12 novembre 2013,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération du 16 décembre 2013 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat »,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération du 29 octobre 2015 portant sur l'arrêt du projet du Programme Local de l'Habitat,

**Considérant** que Roannais Agglomération dont la commune de CHANGY est membre, dispose de la compétence « équilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

**Considérant** que toutes les communes membres de la communauté d'agglomération doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

**Considérant** que le délai de consultation est fixé à deux mois, à compter de la réception du dossier en mairie,

**Considérant** qu'une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite aux membres de la commission « Aménagement-Transports-Habitat » de Roannais Agglomération le 2 septembre 2015,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Rend un avis favorable sur le projet Programme Local de l'Habitat 2016-2021 élaboré par Roannais Agglomération ;
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais.

\* CISPD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 28 mai 2015 a été approuvé l'élargissement du périmètre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance aux 40 communes de la communauté d'agglomération.

L'ensemble des Maires sont membres de droit du CISPD, cependant il convient de désigner 5 élus représentant l'ensemble du territoire (2 pour la ville centre et 3 pour les autres communes).

Monsieur le Maire demande si un conseiller est volontaire pour participer au CISPD. Aucun conseiller ne se porte volontaire.

**SUBVENTION DEGEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du pays de La Pacaudière versait une subvention à l'association DEGEL. La première année de la fusion, Roannais Agglomération a versée cette subvention au DEGEL. Depuis, le montant a été réparti en fonction du nombre d'habitant pour les communes concernées par une école et reversé dans l'attribution de compensation.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 450 € au DEGEL correspondant à la subvention des années 2014 et 2015.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Donne son accord pour le versement d'une subvention de 450 € à l'association du DEGEL correspondant aux années 2014 et 2015 ;
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

Madame Patricia GOUTORBE présente un rapide compte-rendu de l'Assemblée Générale du DEGEL qui a eu lieu le 24 novembre 2015.

L'association organise une rencontre sportive par an et par cycle. Cela représente 410 enfants. Durant l'année scolaire 2014/2015, il n'a pas été possible de mettre en place une rencontre culturelle « Route des Arts ». Les cycles 1 ont bénéficié d'un spectacle. L'association jeunesse et Sports a proposé de prêter du matériel aux écoles.

Monsieur le Maire de CHANGY a proposé le prêt de la salle d'animation à titre gratuit, une fois par an.

**COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS**

\* ERDF

Suite à la réunion publique du mois de janvier 2015, une réunion a eu lieu en Mairie pour faire le point sur tout ce qui s'est passé en 2015.

En 2015, a été réalisé :

- 5 km d'élagage
- Diagnostic réalisé en hélicoptère
- Diagnostic à pieds
- Remplacement Transformateur à Saint Bonnet des Quarts
- Mise en place de détecteurs de défauts
- Modifier la desserte en haute-tension pour ne pas que Changy soit coupé quand il y a un problème sur Saint Bonnet des Quarts

- Ligne MT (20 KVA) mise en souterrain sur Saint Rirand
- Isolateurs fendus remplacés

Prévu en 2016 :

- Dissimulation depuis le poste source jusqu'à Véron
- Enfouissement sur Saint Bonnet des Quarts
- Maintenance importante au poste source

Une réunion publique est prévue le vendredi 29 janvier 2016 à 18h30 à la Salle d'animation, avec la commune de Saint Bonnet des Quarts.

## **GROUPAMA**

### **\* Remboursement bris de glace**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite au bris de glace sur le tracteur et de la déclaration faite auprès de l'assureur GROUPAMA, il est proposé un remboursement de 532,79 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant du remboursement soit 532,79 € et dit que la recette sera imputée au compte 758.

### **\* Renégociation contrats d'assurance**

Monsieur le Maire présente la proposition de GROUPAMA suite à la mise à jour des contrats :

- VILLASUR : 3.894,00 €
- Tondeuse : 142,00 €
- Tracteur : 355 €

Monsieur le Maire indique également que GROUPAMA propose un contrat d'assurance auto pour les agents et élus en mission, pour un montant de 340 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* La ligue contre le cancer accompagne le projet de construction d'un self au service oncologie du service hospitalier de Roanne. Il est possible de faire un don directement sur le site : <https://www.mymajorcompany.com/un-self-service-pour-roanne>

\* Une réunion pour la convention concernant le poste de psychologue scolaire dans le cadre du RASED aura lieu le 17 décembre prochain à RENAISSON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu  
**Le LUNDI 25 JANVIER 2016 à 19H30.**  
**LE LUNDI 29 FÉVRIER 2016 à 19H30**  
**LE LUNDI 21 MARS 2016 à 19H30**